



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère



Votre demande de Complémentaire santé solidaire

Transmettez votre avis d'imposition

Quel est le bon document à nous transmettre ?

Pour finaliser votre demande de Complémentaire santé solidaire, il est nécessaire de fournir l'ensemble des pages du **dernier avis d'imposition** ou de **l'avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR)** pour chaque membre du foyer.

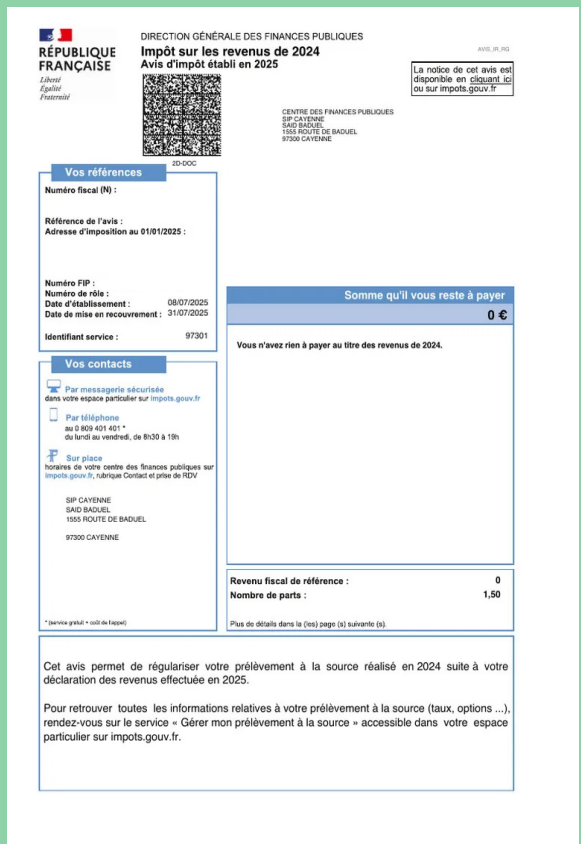
L'avis d'imposition est un document officiel émis par l'administration fiscale suite au traitement de votre déclaration de revenus.

➤ Vous pouvez accéder à votre avis d'imposition en ligne sur le site officiel Impots.gouv, soit dans votre espace personnel, soit via l'application mobile.



À fournir

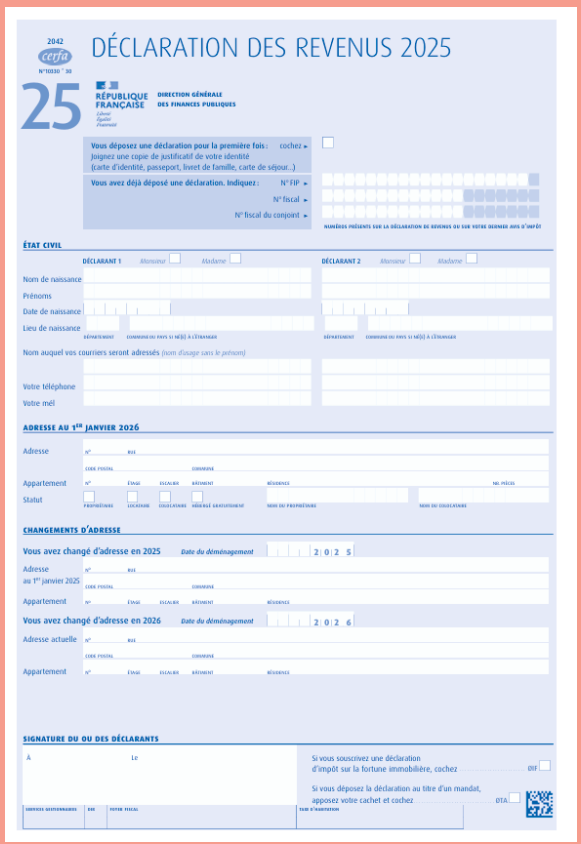
L'avis d'imposition





À ne pas fournir

La déclaration des revenus





Retrouvez toutes informations relatives à la constitution de votre dossier Complémentaire santé solidaire sur le site ameli.fr.

